AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20241205-2024_DB_010-DE en date du 13/12/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_DB_010

<u>DEPARTEMENT DE LA SARTHE</u> Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 29 - Présents : 20 - Procurations : 4

Rappel des dates : Convocation : 29/11/2024 - Affichage : 29/11/2024

Le cinq décembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Michel Berger de Savigné l'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent, excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	х		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	х		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		Pouvoir à PINTO Christophe - 05/12/24	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	х		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	х		
	PLANCHON Anne-France	х		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	х		
	GODEFROY Vincent	х		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	х		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	х		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	х		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à ROYER Jean-Michel - 02/12/24	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel			х
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	х		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à TRIFAUT Anthony - 01/12/24	
	CHRISTIANY Damien			х
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel			Х
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	х		
	LATIMIER Martial	х		
	COURTABESSIS Alain	х		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia			Х
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	х		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	х		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	х		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	х		
	MATHÉ Céline		Pouvoir à GODEFROY Vincent - 05/12/24	
TRESSON	BUIN Chantal	х		
VOLNAY	PINTO Christophe	х		

Madame Isabelle LEMEUNIER est élu secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20241205-2024_DB_010-DE en date du 13/12/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024 DB 010

Objet: Attribution marché goûters EJ

Délibération n°2024-DB-010

Afin d'uniformiser les goûters des accueils périscolaires, un appel à la concurrence pour la fourniture de denrées alimentaires (goûters) pour 18 sites répartis sur le territoire du Gesnois Bilurien a été publié. Il s'est terminé le jeudi 21 novembre 2024 à 12h00.

Cet accord-cadre à bons de commande est alloti en 3 lots (Épicerie / Produits laitiers / Fruits frais). Le besoin a été défini pour 180 000 goûters annuels et 5 semaines-type de goûters. Le pain n'est pas prévu dans ce marché afin que les services continuent à se fournir auprès des boulangeries du territoire.

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Chaque lot est individuellement attribué.

Les critères de sélection sont les suivants :

- 35% pour le prix
- 45% pour la qualité des produits et des références des produits
- 10% pour les conditions de livraisons et prestations associées
- 10% pour le développement durable

Le marché débutera début 2025, pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Pour information, sur le site Marchés Publics : 2047 alertes, 112 visites, 12 retraits identifiés, 3 retraits anonymes.

Quatre candidats ont déposé une offre.

Les dossiers administratifs de candidature sont complets.

Après analyse des offres selon les critères de sélection définis dans le règlement de consultation, il vous est proposé d'attribuer :

- LOT 1 Épicerie : TRANSGOURMET pour un montant annuel maximum de 45 919,21 € HT soit 48 444,77 € TTC
- LOT 2 Produits laitiers: TRANSGOURMET pour un montant annuel maximum de 20 803,29 €
 HT soit 21 947,47 € TTC
- LOT 3 Fruits frais: BESSE PRIMEURS pour un montant annuel maximum de 1 260 € HT soit 1 329,30 € TTC

Le Bureau Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les compétences déléguées au Bureau Communautaire par délibération du 26 novembre 2020,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres présenté par la Vice-Présidente en charge de la commande publique,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20241205-2024_DB_010-DE en date du 13/12/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024 DB 010

Après en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER le marché goûters Enfance Jeunesse comme suit :
 - o **LOT 1 Épicerie :** TRANSGOURMET pour un montant annuel maximum de 45 919,21 € HT soit 48 444,77 € TTC
 - o LOT 2 Produits laitiers : TRANSGOURMET pour un montant annuel maximum de 20 803.29 € HT soit 21 947,47 € TTC
 - o LOT 3 Fruits frais: BESSE PRIMEURS pour un montant annuel maximum de 1 260 € HT soit 1 329,30 € TTC
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à l'exécution du marché de goûters pour l'enfance Jeunesse.

Adopté.

Contres (6): C. OZAN, A. TRIFAUT, J. SURUT, J-M. ROYER, F. FLOQUET, T. FOULON

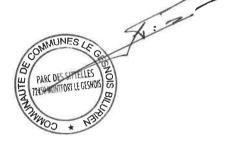
Abstentions (8): C. BUIN, I. LEMEUNIER, R. ESNAULT, A-F. PLANCHON, V. GODEFROY, C. MATHÉ, S. LEDRU, N. CHAILLOUX

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 06 Décembre 2024,

Le Président,

André PIGNÉ



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr